



Ordonnance de télécom CRTC 2015-315

Version PDF

Ottawa, le 15 juillet 2015

TATA Communications (Canada) Ltd. – Approbation provisoire d'une demande tarifaire

1. Le Conseil **approuve provisoirement** la demande tarifaire suivante :

Demandeur	Avis de modification tarifaire	Date de la demande	Date d'entrée en vigueur
TATA Communications (Canada) Ltd.	1 1A	4 juin 2015 22 juin 2015	15 juillet 2015

2. Des pages de tarif modifiées doivent être publiées dans les 10 jours suivant la date de la présente ordonnance. Les pages de tarif modifiées peuvent être présentées au Conseil sans page de description ni demande d'approbation; une demande tarifaire n'est pas nécessaire.

Secrétaire général